



Information rétributions Ogec

Juin 2020

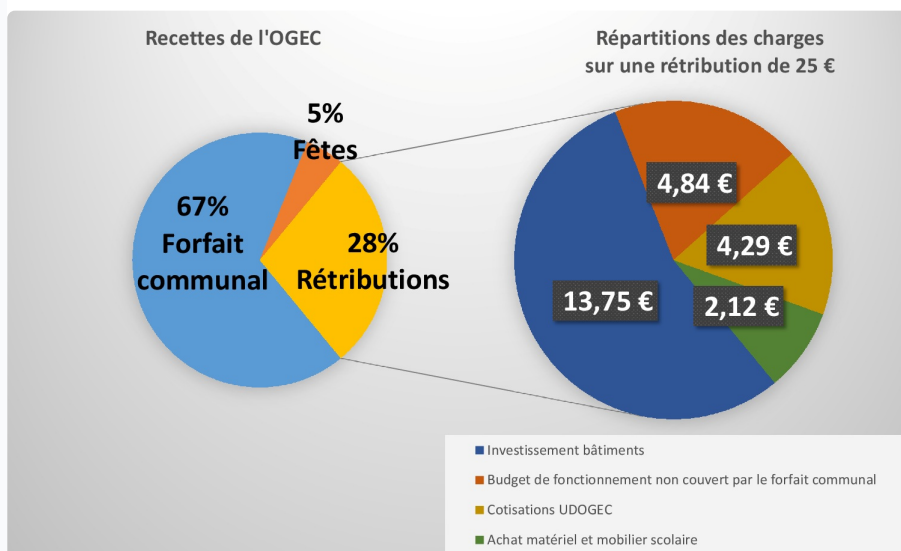
Chers parents,

Dans une récente information, l'équipe de l'OGEC vous informait des mesures prises en lien avec la situation sanitaire actuelle ainsi que de l'annulation de la kermesse.

L'OGEC a donc engagé des dépenses inattendues pour permettre la reprise de l'école. Néanmoins, les recettes de la kermesse seront inexistantes. Grâce à l'aide de l'APEL, l'impact financier va être limité mais tout de même présent. Les membres du bureau de l'OGEC réfléchissent à une solution pour compenser cela.

Aussi, nous avons pu réceptionner et lire avec attention vos questionnements au sujet du fonctionnement des rétributions et notamment de la raison de leur maintien durant le confinement.

Il nous paraît donc nécessaire de tenter d'y répondre à travers cette seconde information. Ci dessous, un diagramme explicatif de la répartition budgétaire individuelle des rétributions. Nous espérons qu'il vous permettra d'y voir plus clair.



Comme vous pouvez le visualiser, la majeure partie d'une rétribution (25 euros actuellement) couvre les frais liés au fonctionnement des bâtiments de l'école de vos enfants: frais de chauffage des bâtiments, entretien des équipements, rénovation, construction, etc... Il s'agit de dépenses annuelles constantes. L'ensemble des frais répartis dans le diagramme est fixe et par élève pour l'année, il s'agit d'un principe de participation solidaire et équitable. La mensualisation vous permet de ne pas engager une forte dépense dès le mois de septembre (250 euros).

Par conséquent, vous le comprendrez, ceci nous amène à vous dire que ces frais perdurent nécessairement durant une période de fermeture inopinée comme cela a pu être le cas avec le COVID, et donc que vos rétributions mensuelles sont maintenues. Bien que nous soyons conscients des difficultés que cela occasionne, elles ne peuvent faire l'objet d'un remboursement ni d'une suspension.

Enfin, nous tenions à vous rappeler que l'Assemblée Générale des bureaux OGEC et APEL aura lieu le 5 novembre 2020 dont le lieu et l'heure vous seront communiqués ultérieurement. Nous vous y convions fortement, car c'est aussi à ce moment là que vous pourrez mieux comprendre l'intérêt de cette contribution financière solidaire et indispensable au bon fonctionnement de l'école de nos enfants. Nous serons ravis d'en échanger avec vous.

Cordialement,
L'équipe de l'OGEC

OGEC et APEL de Saint Malo du Bois
1-3 Rue de Benet,
85590 Saint-Malô-du-Bois



Ogec : ogec@ecolesaintmalodubois.fr
Apel : apel@ecolesaintmalodubois.fr

bureaux@ecolesaintmalodubois.fr

<https://www.ecolesaintmalodubois.fr/>

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Les équipes de l'APEL et de l'OGEC de l'école de Saint Malo Du Bois.

[Se désinscrire](#)



© 2020 Les équipes de l'APEL et de l'OGEC de l'école de Saint Malo Du Bois